

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT D'HUMANEST

HumanEst a défini des principes et des modalités d'organisation applicables à l'ensemble des activités portées par l'association, afin de garantir un accompagnement respectueux de l'autonomie, des droits et de la dignité des personnes, de leur entourage ainsi que des partenaires et des professionnels de la structure.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre des valeurs définies collectivement et portées par le projet de service 2025-2029 de la M2A-DAC ainsi que de la Charte de Bientraitance ad hoc. Il respecte les obligations légales et sera actualisé en cas de modification des missions du dispositif et dans un délai maximal de cinq ans.

Il s'adresse à toutes les personnes accompagnées et leurs représentants ainsi qu'à toute personne exerçant une activité rémunérée ou bénévole dans l'association. Il est disponible dans les locaux et sur le site Internet.

GARANTIE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET DE LEUR ENTOURAGE

- **Respect des droits et libertés** - Toute personne accompagnée bénéficie du respect de sa dignité, de son intimité, de sa vie privée, de sa liberté d'aller et venir, de sa sécurité et de la confidentialité des informations la concernant.
- **Non-discrimination** - L'accès aux services est ouvert à toute personne, sans distinction d'âge, de pathologie, de situation sociale et de tout autre caractéristique personnelle ou trait identitaire.
- **Consentement et participation** - Le consentement éclairé de la personne est recherché à chaque étape de l'accompagnement. La participation active des personnes et de leurs aidants est encouragée dans l'élaboration et le suivi de leur projet personnalisé de coordination en santé.

DROITS ET DEVOIRS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET DE LEUR ENTOURAGE

- **Droits**
 - Être informé.e sur les modalités d'accompagnement, les missions de la structure et des recours possibles.
 - Accepter ou refuser l'accès à son domicile
 - Exprimer ses souhaits, ses besoins et ses attentes. Participer à l'élaboration de son projet personnalisé de coordination en santé.
 - Refuser ou interrompre son consentement et/ou l'accompagnement proposé.
 - Accéder à son dossier et demander la rectification d'informations.
- **Devoirs**
 - Respecter les professionnels, les autres usagers et les locaux.
 - S'abstenir de tout comportement violent, de harcèlement et de discrimination envers les autres personnes accompagnées et les professionnels, sous peine de poursuites administratives ou judiciaires.

SECURITE DES DONNEES PERSONNELLES

- **Confidentialité** - Les informations recueillies sont strictement confidentielles et partagées uniquement au sein de l'équipe des professionnels d'HumanEst et avec les professionnels du cercle de soins avec l'accord de la personne, à l'exception de situation de mise en danger. Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Toute personne peut exercer ses droits d'accès, de rectification et d'opposition
- **Traçabilité** - Les interventions sont tracées dans des dossiers numériques sécurisés. Les échanges d'informations sensibles se font via des canaux sécurisés.

PARTICIPATION ET EXPRESSION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET DE LEUR ENTOURAGE

- **Recueil de la parole** - Les personnes accompagnées et leur entourage sont invités à s'exprimer tout au long de leur accompagnement, à participer à des enquêtes de satisfaction et à des actions collectives thématiques.
- **Réclamations et recours** - Toute réclamation peut être adressée à HumanEst, qui s'engage à y répondre dans les meilleurs délais. En cas de désaccord persistant, la personne qualifiée ou toute autorité compétente peut être sollicitée.

LOCAUX ET REGLES DE VIE

- **Organisation des locaux** - Les locaux sont situés au sein du Groupe Hospitalier des Diaconesses et de la Croix Saint Simon et bénéficient des mesures de sûreté mises en place dans l'établissement. Ils sont strictement destinés à un usage professionnel et sont ouverts au public du lundi au vendredi de 9h à 18h et aux intervenants d'HumanEst de 8h30 à 18h30.
L'accueil du public s'organise sur rendez-vous.
L'équipe est joignable par téléphone au 01 58 70 09 10 et par mail à l'adresse
- **Accès** – Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aménagés de manière à garantir le confort et la sécurité de tous.
L'accès au parking est soumis aux conditions du GHDCSS.
- **Situations exceptionnelles** – En cas de circonstances exceptionnelles rendant l'accès aux locaux impossible (intempérie, épidémie, sécuritaire...), des mesures sont prévues pour garantir une continuité d'activité dans le respect des consignes sanitaires et de sécurité.
- **Sécurité** - Les consignes de sécurité (incendie, évacuation, gestes barrières, etc.) doivent être respectées. La consommation d'alcool, de drogues et de tabac est interdite dans les locaux. Toute dégradation volontaire pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.

SANCTIONS ET MODALITES DE RECOURS EN CAS DE NON-RESPECT GRAVE OU REPETE DU PRESENT REGLEMENT

- **Non-respect** - La direction peut décider
 - **pour les personnes accompagnées** de suspendre ou d'arrêter l'accompagnement, après entretien avec la personne concernée et information de ses droits.
 - **pour les intervenants d'HumanEst** d'envisager des mesures disciplinaires.
- **Recours** - La personne accompagnée peut déposer une plainte ou une réclamation, ou saisir la personne qualifiée ou les autorités judiciaires compétentes.